Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection

civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni

culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 48 (2001)

Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Edito romand

Protpop: un projet «nébuleux»

Lors de l'Assemblée des délégués de Colombier, Paul Thüring, directeur de l'OFPC, a déclaré que la «cantonalisation» correspondait à une demande des cantons. Même si Armand Rosset a prêché le contraire, force est de constater que les chefs des départements cantonaux en charge du dossier ne se mouillent guère dans cette affaire. Trop contents (peut-être) de se débarrasser d'une

«tutelle» de la Berne fédérale devenue par la grâce de l'Office un brin tatillonne. Les vieux démons de l'autonomie cantonale refont surface. En tout cas, c'est ce qui ressort des commentaires de responsables d'organismes de PCi. Opinion partagée par les présidents des sections romandes de l'USPC qui redoutent surtout des inégalités de traitement entre cantons à risques et les autres. En cas de catastrophes, agiter le livret de service ou les règlements ne vient en aide à personne.

Bien sûr, il n'est pas question de douter de la capacité des cantons à gérer un tel dossier. D'autant que l'aide intercantonale marche fort bien. Ce qui gêne, c'est la manière de faire, ou plutôt de ne rien faire. Pourtant, les cantons savent. ou à tout le moins se doutent bien de la nécessité, par exemble, de répercuter le coût (notamment l'ensemble des exsubventions fédérales. etc.) sur les communes (Valais: env. 700 000 francs, Neuchâtel: env. 300 000 francs; pour les autres cantons, le coût n'est pas encore connu ou non divulgué). Décidément, la transparence n'est pas à l'ordre du jour.

La consultation va durer jusqu'à fin juillet. D'ici là, on ne peut qu'espérer que le projet sorte des brumes. On peut aussi espérer que les débats resteront sereins. Que tous ceux qui sont concernés puissent faire part de leurs remarques et que les crispations suscitées par le projet tout aussi important d'Armée XXI, n'occultent pas les problèmes que pose la mise en place du concept de Protection de la population. René Mathey

